

Intervention en fonds propres - Ekkio Capital

EKKIO CAPITAL

Présentation du dispositif

Le fonds Ekkio Capital est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ekkio Capital intervient dans les PME de croissance, des secteurs d'activités suivants :

- santé,
- tourisme et loisirs,
- TIC (Test, Inspection et Certification).

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les interventions de Ekkio Capital concernent des opérations de développement, de croissance externe et de transmission.

Ekkio Capital intervient en capital-développement et capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Ekkio Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Ekkio Capital dépendra selon le projet.

Ekkio Capital intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Ekkio Capital est abondé par Bpifrance et par le Fonds Européen d'Investissement.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires d'au moins 10 et de moins de 100 M€.

Organisme

EKKIO CAPITAL

- 7-9 rue La Boétie
75008 PARIS
Téléphone : 01 84 17 16 00
E-mail : contact@ekkio.fr
Web : www.ekkio.fr